

Conditions générales groupe artistique

1. Entraînement

1.1 Concept

La gymnastique artistique compte 7 niveaux. Les débutants commencent avec le programme PP (programme préparatoire) ensuite de P1 à P6 (classe internationale). L'âge rentre en ligne de compte surtout pour le championnat suisse. Pour les autres compétitions (cantonales ou régionales), les conditions sont moins rigides. Je ne les mentionne pas ici, car elles peuvent évoluer en fonction des changements de programmes. Les gymnastes sont inscrits aux compétitions pour autant qu'ils obtiennent le niveau nécessaire (à voir avec l'entraîneur).

1.2 Horaires

Variable : Mardi et jeudi. De 17 h à 18 h 45 voire 20 h, selon disponibilité de la salle et selon l'avancement du gymnaste.

Les gymnastes avancés peuvent participer aux entraînements du centre cantonal le mercredi et samedi à la salle spécialisée de la Maladière à Neuchâtel.

1.3 Tenue

Afin de pratiquer ce sport dans la plus grande aisance, nous recommandons des habits de sport près du corps. Pour les chaussures, il est possible d'acheter des rythmiques ou des « basanes » (pantoufles de gymnastes). Dans un souci de sensations, nous conseillons toutefois de faire la gym à pieds nus. Pour les personnes qui portent les cheveux longs, nous les remercions de les attacher. Le port de certains bijoux n'est pas autorisé, (montre, bracelet, ...), sachant qu'il n'est pas conseillé de porter quelque bijou que ce soit pour la pratique de ce sport.

2. Tarifs

2.1 Cotisations

L'année « Ancienne » se compte d'août à juillet (comme l'année scolaire), cependant la facture est envoyée au plus tard en novembre. Chaque gymnaste est tenu de s'acquitter de sa cotisation annuelle avant la fin de l'année civile en cours.

La location du justaucorps et les inscriptions aux compétitions et manifestations diverses sont comprises dans la cotisation. Cependant, en cas de non-participation sans présentation d'un certificat médical à une compétition où le gymnaste s'était inscrit, les frais d'inscription sont à la charge des parents et reportés sur la prochaine cotisation.

Un rabais est également accordé aux fratries.

2.2 Equipement

2.2.1 Les cuirs

Les cuirs sont obligatoires dès la catégorie P1 et restent la propriété de la société. Nous fonctionnons sous forme d'abonnement, c'est-à-dire que vous payez une seule fois et dès que votre enfant doit changer car ses mains grandissent, nous lui fournissons des cuirs plus grands et nous reprenons la paire devenue trop petite (sauf si l'état est trop mauvais pour cause de manque de soin). Nous ne pouvons bien entendu pas fournir à chaque fois des cuirs neufs, mais nous surveillons de près leur état. Il est également possible d'acheter ses cuirs sans passer par un entraîneur, directement sur les sites internet des fournisseurs.

2.2.2 Le justaucorps

Les justaucorps appartiennent à la société et sont prêtés lors de chaque concours. Leur location est incluse dans les cotisations annuelles.

2.2.3 Divers

Il existe d'autres équipements qui ne sont pas obligatoires. Vous trouverez les informations sur notre site internet www.fsgancienne.ch.

3. Compétitions

En début de chaque année, vous recevez le calendrier, établi par l'entraîneur du groupe, des compétitions auxquelles les gymnastes peuvent être inscrits en fonction de leur avancement dans la catégorie correspondante, pour autant qu'ils aient le niveau minimum.

De plus, tous nos gymnastes sont vivement encouragés à participer à la journée de Gala organisée par notre société une fois par an.

L'inscription aux compétitions cantonales, romandes ou suisses est gérée par l'entraîneur du groupe.

4. Exigences physiques

Aucune... mais l'envie d'apprendre.

5. Attentes envers les membres et les parents

Afin de permettre aux gymnastes de s'entraîner sur du matériel de qualité, de remplacer ce qui serait devenu trop vieux, usé ou abîmé, et ainsi d'offrir des conditions d'entraînement optimales, la société peut être amenée épisodiquement à organiser des manifestations. Dès lors, nous attendons que tous nos gymnastes et les parents de nos gymnastes répondent positivement à nos demandes de bénévolat.

6. Assurance

L'assurance accident est personnelle ainsi que l'assurance vol. Nous recommandons aux gymnastes de ne jamais laisser leurs affaires de valeur dans les vestiaires, mais de toujours les prendre dans la salle de gym. Une armoire est prévue à cet effet.

7. Démission

En cas de démission, nous demandons au membre d'adresser un courrier au président de la société (adresse disponible sur le site de la société). Sans formulation écrite, les cotisations continuent à être envoyées et perçues. L'équipement mis en location et appartenant à la société doit être rendu dès l'annonce de la démission.

8. Site internet

Nous vous informons que nous avons un site internet où vous pourrez découvrir la société : www.fsgancienne.ch

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Le responsable artistique : François Mügeli

Annexes :

- Horaires
- Training